

L'ÉCHO CROUYCIEN

Numéro 3 - Édition de novembre 2020

Prenons soin de notre village !

Décharges sauvages et déchets sur les bords de route



Un rappel sur les amendes encourues pour les dépôts sauvages. Pensez à demander votre carte de déchetterie !

Page 4



Un peu d'histoire et de poésie dans notre village. Quel poète est passé par Crouy-sur-Ourcq ?

Crouy-sur-Ourcq fut l'inspiration passagère d'un grand poète

Page 12



Découvrez et suivez la page Facebook officielle de la Mairie !

Une page vous informant sur toutes les décisions prises en mairie, les travaux, les évènements, ...

Page 6

Sommaire

- L'Édito *page 3*
- Décharges sauvages - Rappel sur le passage des encombrants *pages 4 et 5*
- La page Facebook de la Mairie - Rencontre avec les agents territoriaux *pages 6 et 7*
- Résumé du dernier conseil municipal *pages 8 et 9*
- Agenda - Informations diverses *pages 10 et 11*
- Poème de Louis Aragon - L'histoire de l'Hôtel Dieu *pages 12 et 13*
- Les travaux du Donjon du Houssoy *page 14*
- La Boîte à livres à la gare de Crouy-sur-Ourcq *page 15*
- Aide aux sinistrés des Alpes Maritimes - Qu'est ce que le CCAS ? *pages 16 et 17*
- Le mot du policier municipal - Mariages / Naissances / Décès *page 18*
- La recette du moment *page 19*
- Souvenir d'une victime de 1944 *pages 20*
- La Sirène *page 21*
- Histoires drôles - Mots croisés *pages 22 et 23*
- Infos pratiques *page 24*

L'Édito

MOBILISÉS AVEC HUMANITÉ

Nous vivons actuellement une situation inédite, liée à la crise sanitaire du COVID-19.

Cette crise est une épreuve qui frappe également l'école. Toutefois, la continuité pédagogique dans les écoles, collèges reste assurée avec un nouveau protocole sanitaire renforcé.

En raison de la nouvelle vague de la COVID-19, le reconfinement a été instauré. Par arrêté préfectoral du 30 octobre 2020, le port du masque est obligatoire sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public, sur l'ensemble du département de la Seine & Marne, jusqu'au 1^{er} décembre 2020. Toutes les communes sont concernées. Il est possible de se déplacer, à condition de se munir d'une attestation que vous pourrez retirer en mairie, pour certains.



Nous avons commencé à contacter nos Aînés, afin de connaître leurs besoins et de s'assurer de leur bon état de santé.

Nous les invitons à contacter sans hésiter la Mairie au 01 64 35 61 38 ou le policier municipal au 06 62 80 41 80.

Aussi, nous proposons à nos concitoyens volontaires un apprentissage des premiers secours, (PSC1-Prévention et secours civiques de niveau 1). Nous demandons aux intéressés de se renseigner en Mairie.

Par ailleurs, de nombreuses dépenses imprévues ont été engagées, face au climat d'incertitude que connaît notre pays.

Nous allons examiner la faisabilité financière d'un certain nombre de travaux (à lancer ou à poursuivre) concernant : nos bâtiments communaux occupés et vacants, les salles associatives, l'école maternelle, le cimetière, le Donjon et l'église, mais aussi la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des bâtiments communaux.

Nous continuerons à mener des actions relatives à la propreté de notre village, en prenant part à des actions environnementales citoyennes, sans oublier les problèmes de la circulation, du stationnement et de la sécurité des biens et des personnes.

Restons mobilisés et solidaires. Pour votre sécurité et celle de vos proches, respectons les consignes et les recommandations.

Regardons l'avenir, pour avancer plus vite avec Amour et Humanité.

Je souhaite que toutes les conditions soient réunies, pour vous permettre de rencontrer vos familles et de passer de belles fêtes de Noël et de fin d'année.

Prenez soin de vous et de vos proches !

**Avec mon fidèle dévouement
Le Maire, Victor ETIENNE**

Décharges sauvages

Était prévue, le dimanche 15 novembre, une opération de nettoyage du village et de ses alentours. Malheureusement le confinement nous oblige à annuler cet évènement qui sera reconduit au printemps 2021.

Nous voulons toutefois attirer votre attention sur le fait qu'il existe de nombreuses décharges sauvages dans nos forêts et sur nos bords de route.



Rappel :

Le responsable d'une décharge sauvage qui serait pris la main dans le sac (poubelle) risque :

- De 35 à 150€ s'il s'agit d'un dépôt simple d'ordures
- 1500€ et confiscation du véhicule ayant servi au dépôt
- 9000€ et six mois de prison si le dépôt est dans une réserve naturelle
- 75 000€ et deux ans de prison s'il s'agit de déchets professionnels

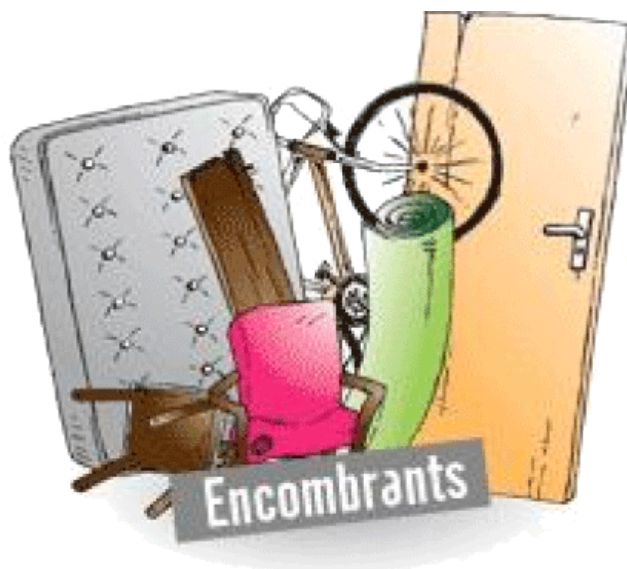
Ces amendes peuvent être majorées par les frais d'enlèvement, et le juge peut aussi obliger le contrevenant à redonner son aspect naturel au site pollué.

N'hésitez pas à demander votre **carte d'accès en déchèterie**, auprès de la **SMITOM**, prospectus de demande disponible en mairie ou sur www.smitom-nord77.fr

Rappel sur le passage des encombrants

Suite au dernier passage des encombrants les 23 et 24 septembre 2020, nous avons constaté de nombreux objets restés sur les trottoirs. Voici donc un récapitulatif de ce que vous pouvez sortir, lors du passage des encombrants :

Un encombrant est par définition un déchet trop volumineux, trop lourd pour être présenté dans un bac à ordures ménagères.



Ce qui est autorisé

- **Articles domestiques** : table à repasser, séchoir à linge, valise, vélo, jouet volumineux...
- **Mobilier en bois démonté (0,90 x 2,50 m maximum)** : étagère, planches en bois, canapé, siège, sommier, matelas, lit...



Ce qui est interdit

- Gravats, plaques de plâtre, vitres, fenêtre, mobilier métallique, sanitaire, palette, laine de verre, gros électroménager, produits spéciaux (bidons et pots de peinture, solvants, produits chimiques, batteries...) **sont à apporter en déchèterie.**
- Amiante, pneus, bouteilles de gaz et extincteurs **sont à évacuer en filière spécialisée.**

Les objets que vous avez sortis et qui n'auraient pas été ramassés devront être évacués du trottoir par vos soins au plus tôt.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Prochain passage des encombrants en mars 2021

La page Facebook de la Mairie

Vous pouvez à présent suivre l'actualité de la Mairie de Crouy-sur-Ourcq sur la page Facebook officielle :

<https://www.facebook.com/MairieCrouysurOurcq>



Seront publiées sur cette page uniquement des informations et des décisions prises en Mairie concernant les événements, travaux, arrêtés,

Vous pourrez communiquer avec l'équipe municipale via la messagerie Facebook « messenger » pour toute demande relative aux informations publiées.

Pour toute autre demande nous vous invitons à utiliser le formulaire de contact du site internet de la Mairie de Crouy-sur-Ourcq : www.crouy-sur-ourcq.fr

Nous espérons que vous apprécierez cette page et nous vous invitons à la suivre en cliquant sur « J'aime »



Vous pouvez directement trouver notre page Facebook en scannant ce « QR Code » grâce à une application de lecture de codes barres et QR Codes. Application gratuite, téléchargeable sur tous les stores de téléchargement d'applications de vos téléphones. Vous n'avez plus qu'à lancer l'application et scanner !



10 rue du General de Gaulle 77840 Crouy-sur-Ourcq

Faites la promotion de votre entreprise à l'échelle locale pour diriger les gens directement vers 10 rue du General de Gaulle 77840 Crouy-sur-Ourcq.

Promouvoir au niveau local

- Bienvenue sur la page officielle de la mairie de Crouy sur Ourcq. La majeure partie des informations que vous verrez sur cette page sera accessible au préalable sur le site, ou par courrier.
- Pour vous donner des réponses qualitatives, il est possible que l'équipe ne réponde pas instantanément à vos commentaires et/ou message privé. Nous ré... **Afficher la suite**

390 personnes aiment ça

401 personnes sont abonnées

Mairie de Crouy-sur-Ourcq
2 j · 🌐

Bonjour à tous,
Aujourd'hui, publication de la page Facebook de la mairie !
Nous serons présents pour vous partager les informations concernant les événements de la commune et vous concernant mais la majeure partie des informations que vous verrez sur cette page sera accessible au préalable sur le site internet de la mairie ou par courrier.
Si vous souhaitez nous contacter n'hésitez pas à passer en mairie, à appeler, ou d'accéder à la partie « nous contacter » via le site int...
Afficher la suite

Rencontre avec les agents territoriaux

Le 26 septembre dernier s'est tenue une rencontre entre les élus et les agents territoriaux dans le nouveau restaurant « Un S de Famille » pour un apéritif déjeunatoire.

Le but de cette réunion : apprendre à se connaître et créer une belle cohésion entre élus et agents.

Etaient présents :

- **la secrétaire générale de Mairie et l'agente administrative polyvalente** qui vous aident dans toutes vos démarches et qui contribuent au bon fonctionnement de la commune
- **les agents des services techniques**, dédiés à l'entretien du village, réparations diverses, tontes, nettoyage des rues, ...
- **les agents techniques**, qui nettoient tous les bâtiments communaux (Mairie, écoles, salles des fêtes et associatives, musée, ...)
- **les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles)**, présent pour accompagner les enfants de maternelle durant les heures de classe
- **l'équipe municipale**

Ce fut un moment très agréable pour se découvrir et comprendre le rôle de chacun, au niveau de la commune. Un grand merci à tous nos agents territoriaux !



Conseil municipal du 7 septembre 2020

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT UNIQUE A L'AG D'ID 77 (Groupement d'Ingénierie Départementale)

Monsieur Victor ETIENNE se porte candidat et est élu à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DESIGNE**, Monsieur Philippe FAIGNER correspondant défense de la commune de CROUY-SUR-OURCQ.

DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DESIGNE**, Jean-Claude OFFROY, Conseiller Municipal, « élu référent » sur la sécurité routière de la commune de CROUY SUR OURCQ.

CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR LE PROJET DU COMPLEXE SPORTIF

Monsieur le Maire évoque l'opportunité de lancer un projet de complexe sportif suite à des mesures financières au profit des communes pour ce type d'opération. Il précise qu'une consultation, dans le cadre d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée), doit être réalisée auprès d'organismes agréés.

Le projet, présenté par Mme Virginie CHAVAGNAT, 1ère adjointe, pourrait être mis en place dans le parc de la Providence et comporterait trois types de structures : un city parc, une aire de jeux et un « cross fit » ceci afin de répondre aux besoins des jeunes de tous les âges.

L'objectif est de créer en un seul et même endroit, un espace de vie ludique où les enfants de tout âge pourront se retrouver, ce qui permettra à la jeunesse de notre commune de s'épanouir en toute sécurité, dans notre parc clôturé et fermé.

Où l'exposé, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

VALIDE le projet, **EMET un AVIS FAVORABLE** au lancement d'une consultation, auprès d'organismes agréés, pour la réalisation du complexe sportif, **MANDATE** le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à cette consultation.

Des demandes de subventions auprès du Département et de la Région sont en cours à ce jour.

CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Stéphanie GOBLET, 3^{ème} adjointe, elle :

-rappelle le fonctionnement des activités périscolaires, **informe** l'assemblée que le marché inhérent à l'organisation et la gestion de ces activités périscolaires, signé avec Charlotte 3 C prend fin début juillet 2021 et **propose** qu'une consultation, dans le cadre d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée), soit réalisée auprès d'organismes agréés, avec 1 lot : Gestion et Animation des Activités périscolaires. Le dossier de consultation des entreprises sera réactualisé notamment au niveau des jours de carence pour les repas de cantine.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

EMET un AVIS FAVORABLE au lancement d'une consultation, auprès d'organismes agréés, pour la gestion et l'animation des activités périscolaires

MANDATE le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à cette consultation.

ACHAT D'UN VEHICULE POUR LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Adrien RENAULT, 2^{ème} adjoint, lequel informe de la possibilité qu'a la commune d'acquérir un véhicule, à faible kilométrage, pour la police municipale d'un montant de 5 000,00€ HT soit 6 000,00 € TTC.

La commune étant déjà dotée d'une voiture de police de type Clio, celle-ci pourrait être transférée au service technique lequel ne dispose aujourd'hui que d'un camion pour trois agents. Ce transfert permettrait une meilleure organisation du temps de travail et éviterait des allers-retours ou arrêt de chantier, lorsqu'il est nécessaire d'intervenir de manière urgente.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

VALIDE l'achat du véhicule, **PREVOIT** au budget annuel le montant de l'achat.

MISE EN PLACE DU CONSEIL DES JEUNES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thibault SAUVAGET afin qu'il présente le projet de mise en place du conseil des jeunes.

Il vise les enfants en classe de CM1, CM2 et 6^{ème} ayant leur domicile sur la commune. Ils seraient au nombre de 21. Ce conseil serait élu et fonctionnerait comme un véritable conseil municipal avec des mandats trimestriels.

L'intérêt d'un tel conseil est non seulement d'impliquer la jeunesse dans la vie de la commune, mais aussi d'inculquer le respect des valeurs républicaines. Cette démarche permettrait de favoriser la responsabilisation, l'autonomie, l'esprit collectif et l'esprit d'initiative de ce jeune public. Cette démarche pourra être optimisée avec la participation des enseignants, de la Conseillère Principale d'Education et des conseillers municipaux adultes. Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

EMET un AVIS FAVORABLE à la création du Conseil des Jeunes.

CHANGEMENT D'AFFECTATION DE LA SUBVENTION POUR LE COMITE D'ANIMATION

Monsieur le Maire ayant validé l'ajout de point d'ordre du jour avec l'ensemble des membres présents et représentés, il présente le nouvel objet :

Il rappelle les termes de la convention d'objectifs d'une durée de trois années (2019-2020-2021) approuvée le 5 avril 2019 inhérent au soutien financier de la commune pour la réalisation de 3 manifestations organisées par le Comité d'Animation de CROUY SUR OURCQ, à savoir :

Chasse aux œufs	250,00 €
Soirée à thème	750,00 € (soit 50 % du financement de la manifestation)
Marché de Noël / Patinoire	3 000,00 € (y compris fourniture de tickets de patinoire pour les enfants scolarisés au sein des écoles maternelle et élémentaire de la commune)

Aussi, pour la réalisation de l'ensemble de ces manifestations, le comité d'animation de CROUY SUR OURCQ avait obtenu un soutien financier communal égal à 4 000,00 €.

La pandémie du covid 19 a obligé le comité d'animation à supprimer la « chasse aux œufs » et la « soirée à thème » mais il propose aujourd'hui de maintenir le marché de Noël avec un parcours de ski de fond à la place de la patinoire, pour éviter le brassage des enfants sur la patinoire. Cette animation étant plus chère mais plus respectueuse des *gestes barrières*, il demande donc à ce que la somme de 1000 € de la chasse aux œufs et de la soirée à thème soit affectée à cette nouvelle activité.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **VALIDE** la demande du comité d'animation, **AUTORISE** le Maire à faire un avenant à la convention d'objectifs, **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer l'avenant à la convention.

Le compte rendu détaillé est disponible sur le site internet de la mairie.

Agenda

Marché campagnard : 8 novembre 2020

Notre marché campagnard vous attend de 8h30 à 13h. Commerçants et artisans vous proposent des produits locaux et vous accueillent dans la bonne humeur

*Gestes barrières et port du masque obligatoires
Sous réserve d'annulation due à la crise sanitaire*



Commémoration du 11 novembre 2020

Un comité restreint se réunira à 10h au monument aux Morts, place du Champivert, afin de commémorer l'armistice de 1918.

Gestes barrières et port du masque obligatoires

Marché de Noël : 28 et 29 novembre 2020

Nous avons le regret de vous informer que le marché de Noël tel que vous le connaissiez n'aura pas lieu cette année car les manifestations en intérieur sont interdites actuellement.

*Gestes barrières et port du masque obligatoires
Sous réserve d'annulation due à la crise sanitaire*



Arbre de Noël : 1ère quinzaine de décembre 2020

Les enfants ne seront pas oubliés ! La distribution des cadeaux se fera tout en respectant la distanciation et les geste barrières.

Les parents seront informés de la façon dont se déroulera la distribution.

Gestes barrières et port du masque obligatoires



Marché campagnard : 13 décembre 2020

Soutenons nos commerçants et artisans en venant les rencontrer, lors du marché campagnard.

*Gestes barrières et port du masque obligatoires
Sous réserve d'annulation due à la crise sanitaire*



Colis des anciens : 1ère quinzaine de décembre 2020

La distribution des colis aux anciens se déroulera les deux premières semaines de décembre.

Les colis seront livrés à domicile dans le respect des gestes barrières.

Gestes barrières et port du masque obligatoires

Informations diverses

- Il existe une nouvelle association de Handball « Pays de l'Ourcq Handball », pour tout renseignement vous pouvez demander les coordonnées en Mairie.
- La Municipalité est en pourparlers avec **un médecin libéral**, qui devrait s'installer dès **janvier 2021**, à la Maison de Santé.
- Le prochain numéro de l'Echo Crouycien comprendra un feuillet regroupant les coordonnées de tous les **commerçants et entrepreneurs de Crouy-sur-Ourcq**. Merci de nous contacter en mairie si vous souhaitez faire apparaître votre commerce ou entreprise, avant le 5 décembre.



**L'équipe municipale et les agents
territoriaux vous souhaitent de
JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE**



Poème de Louis Aragon



Poète français né le 3 octobre 1897 à Neuilly-sur-Seine, Louis Aragon est décédé le 24 décembre 1982 à Paris.

Lors de sa mobilisation durant la Guerre auprès du 220ème R.R.T entre octobre 1939 et mai 1940, à Crouy-sur-Ourcq, Louis Aragon nous laisse ce poème en souvenir de son passage.

J'ATTENDS SA LETTRE AU CRÉPUSCULE

***Sous un ciel de cretonne
Pompadour et comment
Une petite auto
Navigue***

***Et l'écho ment
Et qu'est ce chant qu'entonne
Le soir au bois dormant
Dans le parc monotone
Où rêve un régiment
Qui dans l'ombre cantonne
Au front du bel automne***

***Que les heures tuées
Guerre à Crouy-sur-Ourcq
Meurent mal Et tu es
Mon âme et mon vautour
Camion de buées
Mélancolique amour***

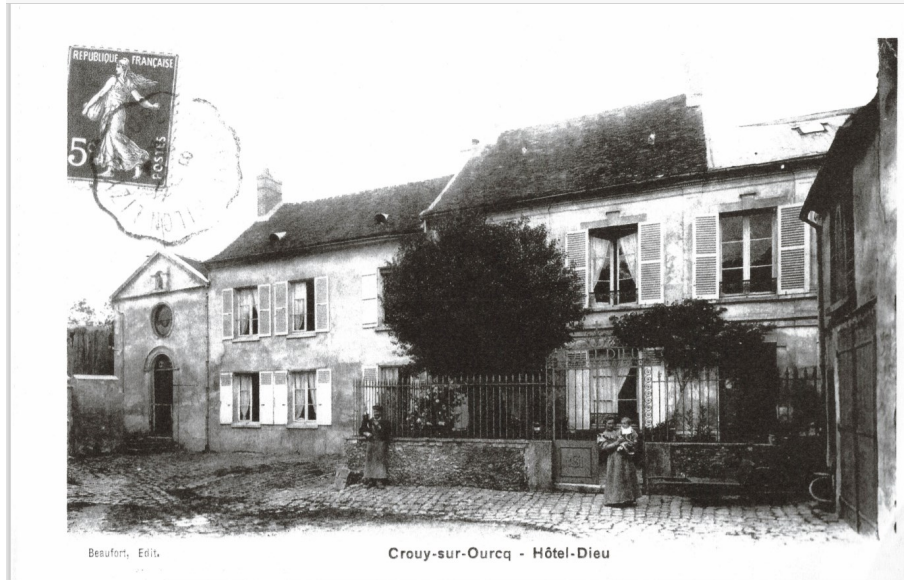
***Qui suit l'avenue et
Capitaine au long cours
Quitte pour les nuées
Les terres remuées
Y vois-tu ma maîtresse
Triste triste et rêvant***

***Et cette dorure est-ce
Trésor mordu souvent
Sa coiffure terrestre
Que me dit-elle ô vent
Que me dit-elle Reste
Reste ici comme avant
Les batailles de l'est***

Louis Aragon

L'Hôtel Dieu de Crouy-sur-Ourcq

Un peu d'histoire, dans notre beau village ! Nous vous racontons celle de l'Hôtel Dieu de Crouy-sur-Ourcq, Cour Fleur de Lys.



Le bâtiment principal dont nous n'avons pas la date de construction, s'est vu rajouter une chapelle en 1872. La plaque d'inauguration en pierre est toujours sur la façade, pierre creuse avec toutes les médailles et crucifiés mis à l'intérieur lors de l'inauguration.

L'Hôtel Dieu était à l'époque un dispensaire tenu par des religieuses.



La chapelle très vétuste, fut démolie en 1948. Monsieur Emile HUE, originaire de Crouy-sur-Ourcq et habitant encore le village, participa à sa démolition à l'époque, en évacuant les gravas à l'aide de son attelage. Il conserva alors les lettres en fer forgé de la devanture, qu'il fit repeindre couleur or par sa sœur.

Monsieur HUE fini par les offrir au propriétaire actuel, qui les remis en forme, les peint en résine noire et les réinstalla sur la façade de la maison.

N'hésitez pas à nous faire part de vos histoires à votre tour !



Les travaux du Donjon du Houssoy

Voici l'article écrit par M Joël CHATAIN, paru dans le journal de l'ASBVO concernant les travaux réalisés en 2020 au Donjon.

DONJON DU HOUSSOY : TAILLE DE PIERRE AU CHANTIER 2020 !

Cette année marquée par les difficultés apportées par la pandémie n'a permis d'engager qu'un chantier de bénévoles réduit. L'intendant Guillaume SERVOISE est un habitué du chantier. L'encadrant technique tailleur de pierre Julien MADURAUD découvrait le site. L'hébergement a eu lieu au gîte *La tourbière de Fussy*, le gîte initialement prévu étant occupé par les "réfugiés" délogés par la foudre. Les repas ont été pris à la salle communale «Les plaideurs».



Les bénévoles étaient issus de foyers de la région parisienne auquel s'ajoutait un étudiant en architectures des Landes. Il importe de remercier Danielle CIROTTEAU pour cette organisation ainsi que le couple KERGALE pour ses facilités en ajoutant tous les contributeurs prêteurs de vélos.



Sur le plan technique, le chantier a consisté en une première phase d'entraînement à la taille de pierre, puis à la taille des pierres du claveau de la poterne. Cette étape était très technique : les pierres étaient un liai de Nogent-sur-Oise,

calcaire ferme et dur et de la Saint-Pierre-Aigle, roche dure coquillée. Ces pierres étant coquillées, la taille a été parfois délicate.



Les pierres ont été taillées avec un cintre correspondant à l'arc de la poterne. Tailler un cintre est une opération délicate qui a été menée à bien dans un temps record. Il importe d'exprimer la qualité de l'encadrement et la qualité du travail effectué. Quelques pierres taillées l'an passé ont été posées. Outre la restauration du monument, le passage du savoir-faire s'opère à Crouy-sur-Ourcq. Il est clair que l'association REMPART dont l'ASBVO a depuis l'origine été membre remplit tout à fait son rôle social et éducatif.

ASBVO s'interroge. La préparation du chantier engage beaucoup d'efforts partagés avec REMPART et les élus et personnels de Crouy-sur-Ourcq. Il faut ajouter que chaque année, les bénévoles regrettent de ne pas pouvoir poser les pierres qu'ils ont taillées par manque de temps. Aussi, nous nous posons la question d'organiser un chantier plus long avec taille et pose des pierres taillées, mais un an sur deux pour limiter la mobilisation de tous. De même la perspective d'adjoindre une seconde activité en lien avec la restauration de l'intérieur du donjon pourrait être pertinente. Les bénévoles de l'ASBVO se sont particulièrement investis dans le ménage du donjon et l'entretien du jardin.

Joël CHATAIN

La Boîte à livres

La Région Ile de France et la SNCF ont fait installer récemment cette Boîte à livres à la gare de Crouy-sur-Ourcq.

En lançant les Boîtes à livres, la Région souhaite enclencher une dynamique d'accès à la lecture. Ces Boîtes seront, à l'échelle locale, un point d'encrage d'animation et d'information de proximité.

Une belle idée qui incite au partage et à la découverte de nouveaux univers.

Le concept est simple, vous pouvez y déposer et/ou emprunter un ou plusieurs livres selon vos envies de lecture. Une bonne opportunité pour partager des livres que vous ne lisez plus, et pour en découvrir de nouveaux !

Bien entendu cela ne remplace en aucun cas notre bibliothèque Jules Gailly.

C'est un service complémentaire, expérimental.



Il est évident qu'en cette période de crise sanitaire nous vous invitons à la plus grande prudence. Nous comptons sur votre responsabilité en utilisant du gel hydroalcoolique, avant et après l'utilisation des livres.



« C'est une chose que je ne peux pas envisager : que l'on puisse prendre place dans un train pour un trajet de deux heures sans prévoir de lecture »

Extrait du livre « Incident de personne » (2010) d'Éric Pessan

Aide aux sinistrés des Alpes maritimes

Si vous souhaitez apporter votre aide aux sinistrés des Alpes Maritimes suite à la tempête Alex, vous pouvez participer aux cagnottes en ligne « leetchi » suivantes :

« **Aidons les breillois et Breil sur Roya** »

« **Ville de Tende - solidarité tempête Alex** »

Vous pouvez également faire un don par chèque à l'ordre du **Trésor Public**, à déposer au CCAS de Crouy-sur-Ourcq, en Mairie. Notre CCAS transmettra au CCAS des villages sinistrés.

Pour les dons libellés à l'ordre du Trésor Public, 66% de votre don au CCAS sont déductibles d'impôt.



Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS qu'est-ce que c'est ?

Le CCAS c'est un établissement public chargé d'informer, d'orienter, d'accompagner et de rechercher des solutions, en liaison avec les institutions publiques et privées.

Il est composé pour moitié d'élus (7) au conseil municipal et pour moitié de représentants non élus (7) œuvrant dans le champ social.

Sa mission : participer à l'instruction des demandes d'aide sociale, examiner des demandes des administrés qui sont étudiées au sein d'une commission.

Il s'adresse aux personnes ou famille en difficulté, aux personnes âgées, isolées ou simplement demandeuses d'un soutien ponctuel

Le CCAS est à votre écoute, sans jugement, et en toute discrétion.

N'hésitez pas à contacter la Mairie au 01.64.35.61.38 en demandant à parler au CCAS.



« Le propre de la solidarité, c'est de ne point admettre d'exclusion »

Citation de Victor Hugo ; Proses philosophiques, L'âme (1860-1865)

Le mot du policier municipal

LE STATIONNEMENT

Un parking gratuit de **30 places** a été créé au centre de notre village, ayant pour vocation de faciliter l'accès à nos commerces ou encore de permettre de mieux répondre aux besoins des habitants.

Malgré tout, les soucis de stationnement sont toujours existants. Des véhicules sont parfois mal garés, à cheval sur le trottoir, devant une porte cochère, à proximité d'un virage...

Souvent liés à de mauvaises habitudes plus qu'à une envie délibérée d'enfreindre la loi, ces comportements à risque mettent en danger les autres usagers, dont les piétons sont en première ligne, nos enfants en vélo ou en trottinette...

La régulation du stationnement est un levier essentiel des politiques d'aménagement de l'espace public urbain.

Le partage de l'espace public urbain, demande une discipline individuelle.

Si les mauvaises habitudes persistent, voici le tarif des amendes que je serais contraint de relever :

Le stationnement sur trottoir est classé très gênant (**passible d'une contravention de 135,00 €**) depuis le décret 2015-808 du 2 juillet 2015 dont l'objet est l'adaptation des règles de circulation routière en vue de sécuriser et favoriser le cheminement des piétons ([article R417-11 du Code la Route](#)).

L'[Arrêté du 15 janvier 2007, relatif à l'accessibilité de la voirie](#), impose un cheminement libre de tout obstacle de 1,40 minimum (1,80 m recommandé, 1,20 m possible ponctuellement pour le passage d'une poussette par exemple).



Naissances

Meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux parents pour la naissance de :



MOSCONI Loane - 10 octobre 2020

Décès

Nous sommes profondément attristés de vous informer du décès de :

LAURIN Gilbert - 4 août 2020

ANDRÉ épouse BOURGEAIS Micheline - 27 août 2020

JACQUEMART épouse LARSONNEUR Ginette - 27 septembre 2020

LE POTTIER veuve BRICE Jacqueline 29 septembre 2020

PAILLAS Maurice - 6 octobre 2020



La recette du moment

Dos de cabillaud aux pommes



Ingrédients pour 4 personnes

- 600g de dos de cabillaud ou tout autre poisson d'eau douce
- 3 belles échalotes
- 4 à 5 pommes
- Beurre ou huile de tournesol bio de la région si possible
- 20 cl de jus de pommes bio des environs ou cidre doux
- 10g de sucre
- 1 bonne pincée de cannelle
- Sel, poivre
- Persil ciselé pour décor

Photo prise avant la mise au four

ÉTAPE 1 :

- Dans une petite casserole, avec le beurre ou l'huile, faire suer les échalotes ciselées,
- Mouillez avec le jus de pommes ou le cidre, le sel et poivre, le sucre, la cannelle, les queues du persil si possible, amenez à ébullition, laissez frissonner à couvert 4mn,

ÉTAPE 2 :

- Dans un plat allant au four disposez le ou les dos de cabillaud,
- De chaque côté de votre poisson disposez vos pommes coupées en petits cubes 5/10mm,
- Versez la préparation sur le poisson en ayant soin de retirer les queues de persil

ÉTAPE 3 :

- Enfournez à 150° pendant une vingtaine de minutes,
- Servir dès la sortie du four en ayant soin de décorer avec le persil ciselé.

Ce plat n'attend pas à déguster bien chaud !!!

Cette recette vous a été proposée par monsieur Gérard Lacaille,
Maître Artisan
Nef d'Or 1986 (Distinction remise par le Ministre du Commerce et de l'Artisanat)
Médaille d'Argent de la Ville de Paris
Médaillé de l'Académie Nationale de Cuisine

Souvenir d'une victime de 1944

A là mémoire d'Aline Blanchard

Suite à l'article concernant la Libération de Crouy-sur-Ourcq dans l'Echo Crouycien n° 2, Monsieur Gérard Barlemont, habitant de Crouy-sur-Ourcq, tenait à nous rappeler qu'il y eu une victime civile lors des bombardements alliés de 1944.

En voici le récit :

« Elle s'appelait Aline BLANCHARD née Bonnet, elle fut blessée devant la maison du garde barrière au passage à niveau où elle résidait chez sa tante Ernestine Lucias.

Voulant se réfugier à la ferme de la gare, elle mourut dans le fossé au pied du donjon. Cette tragédie eut lieu le 08 août 1944 lors d'un bombardement aérien américain.

Des ouvriers qui travaillaient sur la voie ferrée, aucun ne fut blessé ni tué, ils ont sauté dans un fossé, ce qui leur a sauvé la vie. »



Aline était alors âgée de 40 ans.

Pour rappel Aline était la cousine germaine de Roland Lucias, mort lui aussi à la guerre et qui a donné son nom au stade de foot de Crouy-sur-Ourcq.

Ernestine Lucias a donc perdu son fils Roland et sa nièce Aline durant cette guerre.

Ernestine est aussi la grand mère maternelle de Gérard Barlemont qui habite toujours Crouy-sur-Ourcq et qui nous a raconté cette triste histoire qui a touché sa famille.

Nous remercions Monsieur Barlemont, qui par son récit, nous permet de nous souvenir. N'hésitez pas tout comme lui à nous faire part de votre histoire.



Photo prise le premier Mai 1944

La sirène



A l'origine, ce Système d'alerte et d'informations aux populations (SAIP) date de la Seconde Guerre mondiale et visait à prévenir les populations en cas d'attaque aérienne. Son déploiement s'intensifie durant la Guerre froide, en raison du risque d'attaque aérienne.

Depuis, ce réseau de sirènes a été intégré au Système d'alerte et d'information afin de prévenir la population, d'« *un sinistre de sécurité civile, d'origine naturelle ou technologique* », selon les mots du ministère de l'Intérieur.

Le premier mercredi du mois, à midi, un test de sirène est effectué. Le signal dure 1 minute et 41 secondes. Pourquoi cette durée précise ? A l'époque de leur mise en place, il fallait 20 secondes pour que les sirènes atteignent leur pleine puissance, puis 21 secondes pour se taire. Et on estimait qu'il fallait au moins une minute pour que toute la population l'entende.

3 sonneries d'affilées = alerte !

Quelle que soit la raison de l'alerte, la répétition de la sirène durant trois coups doit vous faire adopter de bons réflexes

Ce qu'il faut faire :

- Rester à l'abri
- Couper le chauffage, la climatisation, ventilation
- Allumer la radio ou la télé afin d'écouter les consignes émises par les autorités
- Consulter les comptes officiels des autorités sur les réseaux sociaux pour se tenir au courant des consignes

Ce qu'il ne faut **pas** faire :

- Rester dans son véhicule
- Ouvrir les fenêtres ou rester près des vitres
- Aller chercher ses enfants à l'école (ils seront pris en charge par l'établissement)
- Allumer une flamme ou le gaz
- Prendre l'ascenseur
- Quitter son abri sans consignes des autorités
- Téléphoner à tous ses proches, car les réseaux doivent rester disponibles pour les secours

Sirène continue de 30 secondes : fin d'alerte

Exceptionnellement **un test** sera effectué le **18 novembre 2020 à 13h**, avant la reprise du test effectué le 1er mercredi de chaque mois.

Histoires drôles

Il y a longtemps vivait un officier de l'armée royale nommé Capitaine Bravado.

C'était un homme, un vrai de vrai,

qui ne montrait aucune peur lorsqu'il faisait face à ces ennemis.

Un jour, alors qu'il naviguait sur les 7 mers, il vit un bateau pirate approcher.

Son équipage était très nerveux.

Le capitaine Bravado cria :

- Allez me chercher ma chemise rouge !

Le premier officier alla chercher la chemise rouge du capitaine qui aussitôt l'enfila.

Il mena alors son Équipage à la bataille et tua tous les pirates.

Ce soir-là, tous les hommes étaient assis dehors et fêtaient leur victoire.

L'un d'eux demanda au capitaine :

- Capitaine, pourquoi avez-vous demandé pour votre chemise rouge avant la bataille?

Le capitaine répondit :

- Si j'avais été blessé pendant l'attaque, mon sang n'aurait pas paru sur la chemise.

Et les hommes auraient continué de se battre sans peur.

Tous les hommes le regardèrent avec admiration : Quel homme courageux !

Comme le Soleil se levait le lendemain matin, les marins virent non pas un, non pas deux, mais

DIX bateaux pirates qui approchaient.

L'équipage regardait dans un silence horrifié et attendait les ordres du capitaine.

Le capitaine Bravado regarda tranquillement les 10 bateaux, dévisagea ensuite son premier officier et lui dit calmement :

- Allez me chercher mon pantalon marron !

Un homme trouve un pingouin dans la rue.

Il croise un policier :

- J'ai trouvé ce pingouin. Qu'est ce que je dois en faire ?

- Je ne sais pas moi ! Amenez-le au zoo.

Le jour suivant, le policier croise le même homme avec le pingouin.

- Et bien vous ne l'avez pas emmené au zoo ?

- Si ! Il a adoré ! Maintenant nous allons au cinéma !

A l'école, une petite fille dit à Toto :

- Dis moi, plus tard, tu voudras bien te marier avec moi ?

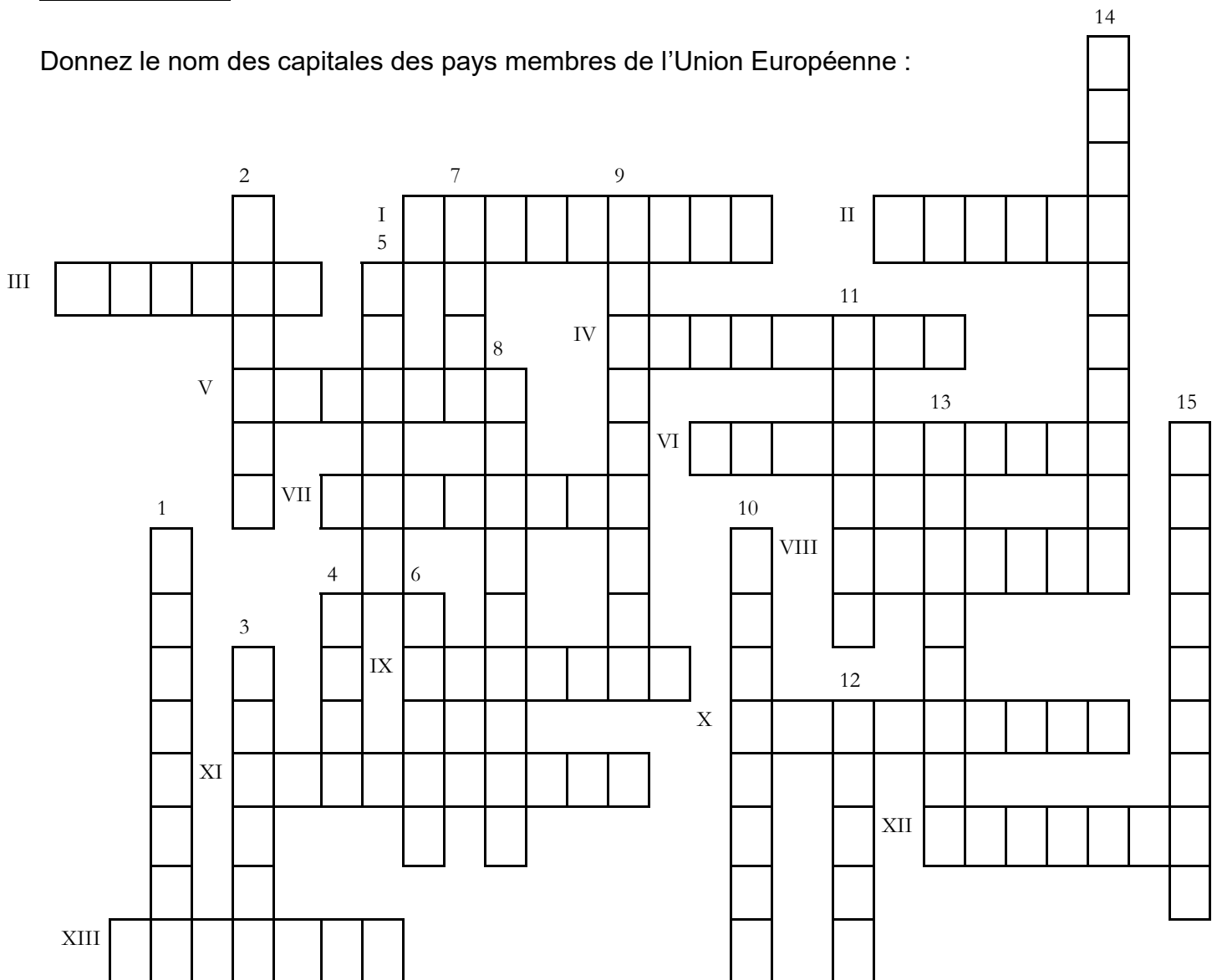
- Oh moi je voudrais bien, mais dans ma famille, on se marie toujours entre nous.

- Ah bon, s'étonne la fillette.

- Oui, Pépé s'est marié avec Mémé, Maman s'est marié avec Papa....

Mots croisés

Donnez le nom des capitales des pays membres de l'Union Européenne :

**HORIZONTAL :**

- I. BELGIQUE
- II. REPUBLIQUE-TCHEQUE
- III. CROATIE
- IV. POLOGNE
- V. ROYAUME-UNI
- VI. LUXEMBOURG
- VII. PORTUGAL
- VIII. CHYPRE
- IX. GRECE
- X. PAYS-BAS
- XI. SLOVAQUIE
- XII. ESTONIE
- XIII. LITUANIE

VERTICAL :

- 1. FINLANDE
- 2. ALLEMAGNE
- 3. IRLANDE
- 4. LETTONIE
- 5. ESPAGNE
- 6. FRANCE
- 7. ITALIE
- 8. SUEDE
- 9. MALTE
- 10. HONGRIE
- 11. AUTRICHE
- 12. BULGARIE
- 13. ROUMANIE
- 14. DANEMARK
- 15. SLOVENIE



Infos pratiques

La Mairie :

Horaires d'ouverture

Le lundi et le mercredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le mardi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Le jeudi : de 9h à 12h

Le vendredi : de 13h30 à 18h30

Les samedis 14 et 28 novembre et 12 et 19 décembre : de 9h à 12h

Contacts : Téléphone : 01 64 35 61 38

Mail : accueil@crouy-sur-ourcq.fr

Site web : www.crouy-sur-ourcq.fr

Facebook : [MairieCrouysurOurcq](https://www.facebook.com/MairieCrouysurOurcq)

En cas d'urgence, nous vous rappelons que vous pouvez joindre le policier municipal :

Tél. bureau : 01 64 35 22 43 ou tél. mobile : 06 03 22 22 45

A chaque parution, les infos pratiques de l'un de vos commerçants :



Votre épicerie Presse de l'Ourcq vous accueille :

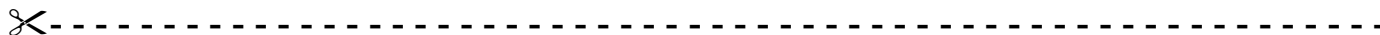
Du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h30 et de 15h30 à 19h30

Le samedi : de 8h30 à 12h30 et de 16h00 à 18h30

Le dimanche : de 8h30 à 12h30

Solution mots croisés :

Horizontal : I. Bruxelles II. Prague III. Zagreb IV. Varsovie V. Londres VI. Luxembourg VII. Lisbonne VIII. Nicosie IX. Athènes X. Amsterdam XI. Bratislava XII. Tallinn XIII. Vilnius / Vertical : 1. Helsinki 2. Berlin 3. Dublin 4. Riga 5. Madrid 6. Paris 7. Rome 8. Stockholm 9. La Valette 10. Budapest 11. Vienne 12. Sofia 13. Bucarest 14. Copenhague 15. Ljubljana



COUPON « LA PAROLE EST À VOUS » À DEPOSER EN MAIRIE

Nom :

Prénom :

N° de tel :

Adresse :

Demande ou suggestion :